

ROXANA IORDACHE
Université de Bucarest

UDC 807—561.1

LA RELATIVE À SENS CONDITIONNEL DANS LE LATIN ARCHAÏQUE ET PRÉCLASSIQUE

A b s t r a c t: Nel presente saggio viene analizzata la relativa a senso condizionale nel latino arcaico e preclassico. Vi sono trattati i seguenti aspetti: tipi di relativa a senso condizionale, la loro apparizione, modi di costruzione, la frequenza in vari periodi e registri della lingua.

La relativa a senso condizionale non è stata discussa dettagliatamente finora per alcun periodo del latino. Si stabilisce ugualmente lo statuto della relativa aggettivo a senso condizionale.

Nous commençons cette étude tout en précisant que, dans leur grande majorité, les grammaires et les histoires du latin n'abordent pas le problème des relatives à sens conditionnel. Les quelques grammaires qui consentent plusieurs lignes à ces relatives se limitent à fournir deux ou trois exemples de la période classique, sans la moindre discussion théorique¹. Quant aux exemples empruntés à la période classique, ce sont généralement des relatives substantives, alors que la relatives adjective à sens conditionnel est largement ignorée. En plus, la tendance y est à considérer comme exclusif l'usage du même mode et temps dans la relative substantive et la régissante de celle-ci.

Extrêmement rares sont les grammaires à offrir un ou deux exemples empruntés à la période préclassique, mais non accompagnés de commentaires². A ce propos, nous pouvons citer, à titre positif, la *Syntaxe historique* de A. Draeger, qui contient plusieurs exemples de relative à sens conditionnel de la période préclassique (aucun exemple cependant de la période archaïque!), mais *tout aussi indifférente à l'approche théorique des types de relatives à sens conditionnel*, avec leur ancienneté, leurs modalités de constructions, leur valeur stylistique, leur fréquence à différentes époques et dans les différents registres de la langue³.

¹ Voir R. Methner, *Lateinische Syntax des Verbums*, Berlin, 1914, par. 31, p. 67; O. Riemann, *Syntaxe latine d'après les principes de la grammaire historique*, Paris, 1935, 7-e éd., p. 436; S. Sciuto, *Grammatica della lingua latina*, Torino, 1967, p. 1094—1095.

² Voir R. Kühner — C. Stegmann, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, II — 2, Hannover, 1971, par. 195, point 10, p. 309, où il y a deux exemples; A. Ernout — Fr. Thomas, *Syntaxe latine*, Paris, 1964, par. 335, p. 336, où il y a un seul exemple de l'époque préclassique.

³ *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, II -4, Leipzig, 1831, 2-e éd., p. 493, p. 539—40.

Maintes grammaires descriptives des langues néo-latines ont ceci de commun qu'elles s'intéressent à la seule relative adjective, avec les deux sous-catégories: déterminatives et explicatives (ou accessoires), ces dernières sans bénéficier d'une présentation en détail⁴. Soulignons qu'il est rare qu'on parle et, d'ailleurs, avec une large place faite à l'erreur, de la nature des relatives adjectives à sens conditionnel. Dans les classifications, les termes manquent parfois de précision. Telle la syntaxe, par ailleurs remarquable, de S. Gili y Gaya, où la relative substantive est intégrée au chapitre „Subordinación adjetiva“⁵. Quant aux grammaires historiques des langues romanes, celles-ci ne distinguent pas ordinairement les relatives selon des critères de sens et linguistiques⁶. Les histoires des langues romanes traitent généralement des différentes formes du pronom relatif, mais sans aborder la proposition relative⁷. D'un grand intérêt y aurait été sans doute une analyse portant sur le moment où font leur apparition les différents types de relative, sur l'évolution des modalités de construction, sur les niveaux linguistiques de différents types de relative et de constructions de ceux-ci, etc.

En reprenant la discussion portant sur la proposition relative à sens conditionnel dans le latin, nous constatons que *l'apparition de celle-ci remonte aux temps les plus anciens*. En témoignent un exemple tiré des *Lois des rois étrusques* : „... Agnum marem caedito, *C qui ceperit* ...“ (V—e Loi)⁸, et cette formule simple, avec l'indicatif parfait, présente dans le même fragment de loi : „... et bouem caedito *qui cepit aeris CC* <C>.“

Dans la *Loi des XII Tables* on rencontre différents types d'exemples:

- A. — „proletario cui *quis uoler* uindex esto.“ (Tab., I, 4)⁹;
- „*Ni iudicatum* facit aut *quis endo eo in iure* uindicit, secum ducito.“ (Tab., III, p. 117).
- B. — „*Cui testimonium defuerit, is tertii diebus ob portum* obuagulatum ito.“ (Tab., II, p. 117).

⁴ Voir M. Carstea, *Gramatica practica a limbii italiene*, Bucarest, 1980. p. 299—303, etc.

⁵ *Corso superior de sintaxis española*, Barcelona, 1967, par. 230, p. 303.

⁶ Voir Fr. De B. Moll, *Gramática histórica catalana*, Madrid, 1952, par. 553—67, p. 379—87.

⁷ Voir, par ex., R. Lapesa, *Historia de la lengua española*, Madrid, 1968, 7—e éd.

⁸ Texte cité d'après V. Pisani, *Testi latini, arcaici e volgari*, Torino, 1950, p. 40—41.

⁹ Exemple cité d'après V. Pisani (l'édition ci-dessus). Les exemples suivants tirés de la *Loi des XII Tables* sont empruntés à l'édition de V. Pisani, *op. cit.* et à A. Ernout, *Recueil de textes latins archaïques*, Paris, 1938. L'édition de V. Pisani, ainsi que celle de A. Ernout ont comme base l'édition de Th. Mommsen, *Fontes iuris Romani antiqui*, Tübingen, 1909, vol. I.

Ces types d'exemples, à savoir *A* et *B*, ont sans doute un trait commun : ce sont des relatives substantives¹⁰, (de même les exemples tirés des *Lois des rois étrusques*). Ce qui distingue cependant les deux types, c'est que le type *B* comporte, à titre de corrélatif, l'adjectif-pronom anaphorique *is*, en fait le plus ancien et le plus complexe corrélatif des prépositions relatives.

Dans la *Loi des XII Tables* on remarque la présence de l'indéfini *quis*, propre à la forme linguistique archaïsante des textes.

La question qui se pose est celle-ci : ces propositions (tirées des *Lois des rois étrusques* et de la *Loi des XII Tables*) sont-elles effectivement des relatives à sens conditionnel ? Là intervient, naturellement, l'analyse du sens des phrases en question. Puis, la constatation que *quis* est le relatif indéfini, en alternance avec *qui* à valeur générale et, enfin, l'emploi de différents modes et temps dans la relative, par rapport à ceux de la régissante.

On définit mieux la nature de ces relatives si on les compare aux conditionnelles proprement dites. Voici, à ce propos, le premier exemple que nous avons tiré de la *Loi des XII Tables*:

„... *quis uolet*, uindex esto.“ (Tab., I, 4), par rapport à:

— „*Si uolet*, maiore uincito.“ (Tab., III, 3, p. 117);

— „*Si uolet*, suo uiuito.“ (Tab., III, 4, p. 117);

— „*Si uolet*, plus dato.“ (Tab., III, 4, p. 117);

— „*Si nolet*, arceram ne sternito.“ (Tab., I, 3, p. 114).

Enfin, voici le troisième exemple de relative à sens conditionnel, tiré de la *Loi des XII Tables*:

„*Cui* ... *testimonium defuerit*, *is obuagulatum ito.*“ (Tab., II), comparé à:

„*Patronus si clienti fraudem fecerit*, *sacer esto.*“ (Tab., VIII, p. 120).

et à:

— „*Si iniuriam alteri faxsit*, *uiginti quinque aeris poenae sunto.*“ (Tab., VIII, p. 120);

— „*Si nox furtum faxsit*, *si im occisit*, *iure caesus esto.*“

(Tab., VIII, 12, p. 120).

On y remarque la manière commune, voire même fréquemment identique, de disposition des mots dans la conditionnelle et la relative; en outre, il y a emploi du même verbe et, ce qui est encore plus important, aux mêmes mode et temps. Dans la régissante des relatives et des conditionnelles est employé, sans exception, l'impératif futur.

Ajoutons encore que la proposition conditionnelle proprement dite se trouve en alternance avec la relative à sens conditionnel dans la même phrase. En voilà, à ce propos, l'exemple cité au point *A*:

„*Ni iudicatum facit aut quis endo eo in iure uindicit*, *secum ducito.*“ (Tab., III, 3).

¹⁰ Relative-substantive dans l'acception de L. Guibert — R. Lagane — G. Niobey, *Grand Larousse de la langue française*, tome VI, Paris, 1977, p. 5019 ("propositions qui n'ont pas d'antécédent explicite, ou dont l'antécédent est une proposition entière.").

Quant aux modalités de construction, autant de la relative substantive à sens conditionnel que de la conditionnelle proprement dite, à l'époque archaïque, il est à remarquer *la haute fréquence d'emploi du présent indicatif à valeur de futur, du futur simple, de l'optatif présent et parfait* (Dans la régissante de ces propositions on trouve invariablement l'impératif futur.).

Cependant, il est impossible d'établir une proportion rigoureusement exacte des emplois des modes et temps dans ces types de propositions, en raison des différences qui existent dans les principales éditions des *Lois des rois étrusques* et de la *Loi des XII Tables*. Pourtant, en raison des attestations existantes et, probablement, en accord avec la réalité linguistique de ce temps-là, on peut affirmer que la proposition conditionnelle proprement dite est bien plus fréquente à l'époque archaïque que ne l'est la relative à sens conditionnel¹¹. Il nous faut pourtant préciser que *la proposition conditionnelle* (affirmative et négative) *bénéficie en réalité des mêmes modalités de construction que la relative substantive, dont les plus anciennes sont le présent de l'indicatif, le futur simple et le parfait de l'indicatif*.

La relative substantive à sens conditionnel nous apparaît bien constituée à l'époque. D'ailleurs les textes juridiques du type sacré réclamaient la relative substantive à sens conditionnel. En plus, celle-ci s'était déjà acquis un statut de séquence quasi littéraire. L'emploi du „datif avec *esse*“, les tournures élégantes où la relative substantive joue le rôle du sujet pour le verbe régissant, l'organisation fréquemment symétrique (parfois rythmique) de certaines séquences [la relative = pronom relatif . . . complément, ou attribut + verbe-prédicat, ou verbe-copule; la régissante = (sujet) . . . complément, ou attribut + verbe-prédicat, ou verbe-copule], la formation d'allitérations, par contact ou à distance (voir les exemples cités: „uiolet u, index“ et „endo eo“), la présence de l'adnomination (voir *Tabulae*, I 4 : „cui quis“), etc., en voilà autant de preuves en ce sens.

Voici encore un exemple de relative substantive à sens conditionnel de l'époque archaïque (texte épigraphique découvert en Apulie, difficile à dater).

„sei quis / aruorsu hac faxit, in ium / quis uolet pro ioudicatod . . . / manum inject [i] o estod.“ (lignes 4—6¹²).

Le fragment fait partie d'une loi sacrée, destinée à protéger un *lucus* contre les profanations. Ce texte présente une tournure lourde, à sujet différent dans la régissante par rapport à la relative substantive. De telles formulations conféraient cependant au texte plus de gravité,

¹¹ Pour la haute fréquence de la conditionnelle dans la *Loi des XII Tables*, voir R. Iordache, *Remarques sur les raisons de la conservation de la conjonction latine „si“ dans les langues romanes*, dans „Linguistica“, XXVIII, Ljubljana, 1988

¹² Le texte est pris au *Corpus Inscriptionum Latinarum*, I—2, Berlin, 1918, 2—e éd., no. 401, p. 410. Pour ce qui est de la formule dans la régissante, voir la *Loi des XII Tables*, III, 2, p. 117 : „Post deinde manus injectio esto.“ Voir aussi, à ce propos, le commentaire de V. Pisani, *Testi latini, arcacii e volgari, op. cit.*, pp. 18—19.

soulignant le type et l'importance du châtiment. Voici, en ce sens, un exemple cité par Cicéron (et remontant, très probablement, à l'époque archaïque):

„*Qui secus faxit, deus ipse uindex erit.*“ (Leg., 2, 19).

Cfr les exemples suivants tirés de la *Loi des XII Tables*:

— „*Si pater filium ter uenum duit, filius a patre liber esto.*“

(Tab., IV, p. 118);

— „*Si iniuriam faxsit, uiginti quinque poenae suntu.*“

(Tab., VIII, 4).

Pour la relative adjective à sens conditionnel il n'existe pas d'attestations à l'époque archaïque. Probablement elle y était déjà présente (à en juger selon sa large utilisation à l'époque préclassique). La relative adjective à sens conditionnel est présente chez Homère¹³.

Quelle est la situation de la relative à sens conditionnel dans *les textes épigraphiques de l'époque préclassique*?

Voici une série d'exemples tirés de différentes lois, dans l'ordre chronologique de la rédaction des textes en question :

— fragment du *Senatusconsultum de Bacchanalibus* (le texte appartient à l'année 186 av. n. è.):

„*De Bacanalibus, quei foideratei esent, ita exdeicendum censuere.*“ (lignes 2—3¹⁴);

— fragments de *Tabula Bantina* (la loi date de l'époque des Gracques):

a) „*[Qu]ei ex h(ace) l(lege) non iourauerit, is magistratum imperiumue nei petito neiue gerito . . .*“ (fr. 20¹⁵);

b) „*[Qu]ei senator est eritue inue senatu sententi]am deixerit post hance legem rogatam, eis . . . [. . .]jouranto apud quaestorem ad aerarium . . .*“ (fr. 23—24¹⁶);

— fragments de *Lex Repetundarum* (composée de 123 à 122 av. n. è.):

a) „*Quei ex hace lege quaeret, darei solui iuserit, id quaestor/ . . . ri¹⁷ oportebit.*“ (Tab. E, lignes 25—26)¹⁸ :

b) „*sei is praetor quei ex hace lege quaeri[t] . . .*“ (Tab. E, l. 28)¹⁹;

¹³ Sur cette question, voir la remarquable *Syntaxe de Madame le Professeur Felicia Vant—Stef, Sintaxa structurala a limbii vechi grecesti*, Bucarest, 1981, p. 402.

¹⁴ Texte cité d'après *C. I. L.*, I—2, *op. cit.*, no. 581, p. 437; voir aussi A. Ernout, *Recueil des textes latins archaïques*, *op. cit.*, p. 59, lignes 1—2.

¹⁵ cité d'après *C. I. L.*, I—2, *op. cit.*, no. 582, p. 440.

¹⁶ Fragment cité d'après *C.I.L.*, I—2, *op. cit.*, no. 582, p. 440, ou d'après A. Ernout, *Recueil des textes latins archaïques*, *op. cit.*, p. 86 sq., 20, 4.

Sur le désaccord entre le singulier „*senator . . . deixerit*“ et le pluriel du démonstratif *eis*, voir déjà A. Draeger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, II —4, *op. cit.*, par 493, point c, p. 540.

¹⁷ lacune et fin de mot incomplet.

¹⁸ Texte cité d'après *C.I.L.*, I—2, *op. cit.*, no. 583, p. 445.

¹⁹ lacune dans le texte; fragment cité d'après *C.I.L.*, I—2, *op. cit.*, no. 583, p. 445.

²⁰ lacune dans le texte; fragment cité d'après *C.I.L.*, I—2, *op. cit.*, no. 583, p. 445.

c) „*praetor quei ex hace lege quaeret . . .*“ (Tab. E, l. 31)²⁰; Enfin, un fragment complet et pareil aux exemples cités précédemment et surtout à celui présenté au point a:

d) [quei] /pequniam ex hace lege, / quei ex hace lege
quaeret, darei solui iuserit, id quaestor . . . dato soluitoque
”(no. 69).²¹

Voici un fragment de *Sententia Minuciorum de finibus Genuatium et Veteriorum* (année 117 av. n. è.):

„*quei eorum de maiore parte Langensium Veiturium sententia ita non parebit, is eum agrum nei habeto niue fruimino.*“ (lignes 31—32)²².

Outre la variation des modes et des temps, ces textes sont révélateurs du *large emploi de la relative adjective* (relative à antécédent exprimé). La relative substantive y est elle aussi présente. Malgré les nombreuses fautes de langue existantes dans les inscriptions, on constate pourtant l'apparition de la tournure élégante où la relative substantive remplit le rôle de sujet pour le verbe régissant (voir le dernier exemple cité — de *Sententia Minuciorum* et aussi l'exemple a de *Tabula Bantina*).

Dans *les textes plus ou moins littéraires de l'époque préclassique*, la relative à sens conditionnel est particulièrement fréquente. C'est surtout la relative adjective qu'on rencontre, la relative substantive étant relativement rare.

Voici des exemples de *relative adjective construite avec l'indicatif*:

- „. . . . *ui(ri) uino (moderari) solent,*
Qui quidem probi sunt.“, Plaute, *Truc.*, 831—32²³.
- „*Nam ego illum perisse dico, quo quidem periit pudor.*“,
Plaute, *Bacch.*, 485.
- „*Insanit hic quidem, qui ipse male dicit sibi.*“, Plaute, *Men.*,
309.
- „*Sumne ego homo miser, qui nusquam bene queo quiescere?*“,
Plaute, *Merc.*, 588.

Voici des exemples de *relative adjective construite avec le subjonctif*:

- „*Tu erras, quae quidem expectes unum*“, Plaute, *Most.*, 188.
- „. *Nam nemo posset /*
Qui haberet qui pararet alium (seruum), hunc perpeti.“,
Térence, *Eun.*, 487—88²⁴.

²⁰ cité d'après *C.I.L.*, I—2, op. cit., no. 583, p. 451.

²¹ fragment cité d'après *C.I.L.*, I -2, op. cit., no. 584, p. 453.

²² Les exemples tirés de Plaute pour cette étude sont cités d'après l'édition d'A. Ernout, *Plaute — Comédies*, toms I—VII, Paris, 1961—1972 et d'après W. M. Lindsay, *T. Macci Plauti Comoediae*, tomes I—II, Oxford, 1903.

²⁴ Les exemples de Térence sont cités d'après l'édition de E. Chambry, *Térence, Comedies*, tomes I—II, Paris, 1932 et d'après l'édition d'A. Fleckeisen, *Terentius — Comoediae*, Lepzig, 1905.

Notons que le sens conditionnel de la relative interfère fréquemment avec un sens causal, comme il ressort des exemples déjà cités — Plaute, *Men.*, 309; Plaute, *Merc.*, 588; Plaute, *Most.*, 188; et d'autres encore (Plaute, *Capt.*, 701—702, etc.)

On peut parler de l'existence d'un type mixte: relatives adjectives conditionnelles—causales. La relative adjective à sens conditionnel semble être plus ancienne que la relative adjective à sens causal. Si, pour la période archaïque, on manque également d'attestations de relative à sens causal, on sait quand même que l'idée de cause, plus abstraite que celle de condition, est aussi plus récente. D'ailleurs la subordonnée conditionnelle proprement dite est plus ancienne que la subordonnée causale²⁵.

Il y a peu de critères linguistiques servant à distinguer la relative à sens conditionnel de la relative à sens causal, à noter l'emploi de l'imparfait de l'indicatif et du subjonctif (duratif) dans la relative à sens causal et la stricte observation des règles de la Concordance des temps dans le cas de la relative causale.

Les relatives adjectives à sens conditionnel (avec ou sans immixtion d'un sens causal) sont au fond des relatives restrictives²⁶, ou, plus exactement, des *relatives qualificatives* (ou „de caractérisation“)²⁷.

Les relatives restrictives conditionnelles sont indiquées en général par des mots „de sélection“, tels différents adverbes, le pronom intensif, le pronom d'identité, juxtaposés au conjonctif relatif, ou par diverses catégories de mots se trouvant dans la régissante (des noms: *uir, homo, mulier*, etc.; des pronoms démonstratifs; différents adverbes: *quidem, quippe, praesertim* etc.; particules invariables intensives: *-met, -te, -pte*) et qui ont le rôle de mettre en relief le nom déterminé par le conjonctif relatif²⁸.

Comme il ressort des exemples cités, les relatives adjectives à sens conditionnel sont construites, à l'époque préclassique, autant avec l'indicatif, qu'avec le subjonctif. Il s'agit du subjonctif qualificatif,

²⁵ Voir, à ce sujet, R. Iordache, *Remarques sur les raisons de la conservation de la conjonction latine „si“ dans les langues romanes*, op. cit. p. 39, note 26 etc.

²⁶ Voir, à l'endroit de la relative adjective à sens conditionnel en français, Kr. Sandfeld, *Syntaxe du français contemporain*, II., Genève, 1965, par. 152, p. 250—51. Voici une interprétation bien plus ancienne de la relative adjective à sens conditionnel du latin: „Le latin (s. -ent: classique) met au subjonctif les propositions relatives qui servent à restreindre une affirmation à une certaine catégorie de personnes ou d'objets, répondant à telle ou telle condition, voir Tite—Live, XXVI, 33, 14: „quod senatus iuratus, maxima pars censem, qui adsient.“ (=„en ne considérant que les sénateurs qui répondront à cette condition, d'être présents.“) — O. Riemann, *Remarques sur la langue de Tite—Live, XXVI—XXX*, Paris, 1888, point 137, p. 479.

²⁷ Pour la définition des relatives qualificatives et leurs modalités de construction dans le latin préclassique et classique, voir R. Iordache, *Relatives causales ou Relatives consécutives?*, *Bref plaidoyer pour la syntaxe historique*, dans „*Commemoraciones filologicas* in honorum P. Julio Campos“, Salamanca, 1977, p. 253—279

²⁸ Pour ces mots „de sélection“, voir R. Iordache, *Relatives causales, ou Relatives consécutives?*, *Bref plaidoyer pour la syntaxe historique*, op. cit., p. 267—272,

ou „de caractérisation“. A l'époque classique on voit s'étendre le subjonctif qualificatif dans ce type de relative.

Les temps employés ordinairement dans la relative adjective à sens conditionnel sont, à l'époque préclassique, le présent et le parfait.

La relative substantive est présente aussi dans les textes des procureurs et des poètes de l'époque préclassique. Dans les comédies de Plaute, les relatives substantives se succèdent parfois dans la même phrase :

„NI. Euge litteras minutas! CH. *Qui quidem uideat parum.*

Verum *qui satis uideat*, grandes satis sunt ,

Bacch., 991—92.

En voici d'autres exemples de Plaute et de Caecilius Statius:

— „*Qui emisset*, eius essetne ea pecunia?“, Plaute, *Trin.*, 178.

— „. deum *qui non sumnum putet*,

Aut stultum aut rerum esse inperitum existumem.“,

Caecilius Statius, v. 259—60²⁹.

Les textes littéraires de cette époque ne manquent pas de tournures élégantes, ou la relative substantive remplit le rôle de sujet pour le verbe régissant. En voici un exemple de Térence:

„Nam *qui post factam iniuriam se expurget*, parum mi proposit.“
Hec., 742.

À remarquer, dans le dernier exemple, la présence du même mode et temps dans la relative et sa régissante, ce qui témoigne de l'évolution des séquences concernées vers une tournure aussi prétentieuse que possible.

Parfois on emploie, dans la relative, le parfait du subjonctif, qui a valeur d'aspect, et non pas temporelle. Voir, par ex. :

„*Quod qui rescierint*, culpant.“, Térence, *Eun.*, 387.

Soulignons que de telles tournures appartiennent aux textes littéraires. Pour les textes épigraphiques de l'époque préclassique le schéma de l'usage des modes et des temps dans la relative substantive à rôle de sujet, par rapport à sa principale, est le suivant:

Relative:

- indicatif présent, ou
- futur (simple, ou antérieur)
- subjonctif présent, ou
- parfait (à valeur d'Optatif)

Régissante:

- impératif futur;
- rarement: indicatif futur simple.

Au cadre de la relative substantive à sens conditionnel on rencontre, à l'époque préclassique, avec une fréquence relative, un type particulier qui ne remplit pas, par rapport au verbe régissant, le rôle de sujet ou d'objet.

En voici un exemple tiré de Plaute:

„Em ista uirtus est, *qui malum fert fortiter.*“, *As.*, 323.

²⁹ d'après l'édition d'O. Ribbeck, *Comicorum Latinorum reliquiae*, Leipzig, 1855.

Un exemple tiré d'Ennius:

,,Ea libertas est, qui pectus purum et firmum gestitat.“,

Phoenix, fr. 2, v. 302³⁰.

Des tours équivalents se retrouvent en italien (à toutes les époques), en allemand (de même), en anglais (du XIV-e au XVI-e siècle), dans les langues celtiques et slaves, en grec, en indo-iranien, etc., etc. et, bien sûr, en français aussi³¹, séquences apparues indépendamment d'un modèle latin ou non.

L'explication acceptée aujourd'hui est celle de l'anacolithe, explication proposée par J. Vendryes³². Celui-ci indiquait aussi l'existence de ces tours *dans la langue courante*, chez différents peuples, à des époques variées³³.

On remarque cependant que de tels tours apparaissent également dans les textes littéraires, en premier lieu dans les textes historico-moralisateurs et politiques. Dans les exemples que nous venons de signaler, les séquences en question sont contenues en un seul vers; l'antéposition de la regissante, la présence du verbe *esse* dans les regissantes (parfois aussi dans les relatives), l'emploi du présent de l'indicatif autant dans la régissante que dans la relative, les impératifs syncopés tels que *em*, conduisent à la réalisation de formules brèves et énergiques, particulièrement convaincantes. L'utilisation de mots archaïques, tel le verbe *gestitare*, sépare le latin cultivé du latin parlé. Mais voici en entier le fragment d'Ennius (on y remarque le ton moralisateur, grandiloquent):

,,Sed uirum uera uirtute uiuere animatus addebet
fortiterque innoxium stare aduersum aduersarios.

Ea libertas cst, pul pectus purum et firmum gestitat:

aliae res obnoxiae nocte in obscura latent.“, *Phoenix*, fr. 2, 300—3,

N'oublions non plus que Ennius offrait des modèles pour le contenu d'idées et la forme artistique de la poésie latine. J. Bayet nommait Ennius, à juste raison, "le premier législateur de la haute poésie romaine"³⁴.

Abstraction faite des tours que l'on vient d'analyser (explicables par anacolithe), une question apparaît : dans quel registre de langue emploie-t-on plutôt la relative substantive par rapport à la relative adjective? La relative substantive (remplissant le rôle de sujet ou d'objet), antéposée à la regissante, assez proche de la parataxe (voir, par ailleurs, l'emploi du pronom *quis*, à l'origine interrogatif), sans antécédent et bien souvent sans corrélatif, avec des modes et des temps

³⁰ d'après l'édition de Johannes Vahlen, *Ennianae poesis reliquiae*, Leipzig, 1903; en accord avec V. Pisani. *Testi latini, arcaici e volgari*, op. cit., p. 80.

³¹ voir L. Guibert — R. Lagane — G. Niobey, *Grand Larousse de la langue française*, tome VI, op. cit., p. 5028.

³² J. Vendryes, *Sur un emploi du relatif : le relatif prégnant*, dans „Bulletin de la Société de linguistique de Paris“, XLIV, Paris, 1947—48, p. 21—41.

³³ Voir J. Vendryes, op. cit., p. 41.

³⁴ *Littérature latine*, Paris, 1934, p. 86.

propres aux propositions principales, est largement préférée par les auteurs cultivés. Quant à la relative adjective, présente aussi bien dans le latin populaire que dans le latin cultivé, celle-ci comporte plus de précision sémantique, mais moins de charge émotionnelle et une moindre élégance de l'expression, en comparaison de la relative substantive.

Un autre aspect à prendre en compte c'est le fréquent remplacement de *quis* et *qui*, dans le latin populaire et familier, par l'indéfini *si quis* (écrit en un seul mot ou en deux), par *quisquis*, *quicumque*, *quiuis* et *quilibet*. Ce groupe de pronoms indéfinis (tout comme les adjectifs correspondants), à sens différent de *quis* et *qui*, introduisent en réalité des „variables concessives“, et non pas des „variables conditionnelles“³⁵. Notons que les grammaires et les dictionnaires du latin n'observent guère les différences sémantico-syntaxiques entre *quis* et *qui*, d'une part, et *siquis*, *quisquis* etc., d'autre part. Beaucoup de grammaires des langues romanes confondent également les valeurs sémantico-syntaxiques de „qui“ avec celles de „quiconque“ („qui que ce soit qui“, „quel que“).

En voici quelques exemples:

- „*Siquaest* (uirgo) *habitior paullo*, pugilem esse aiunt. . . .“, Térence, *Eun.*, 315;
- „*Mag(istratus) queiquomque comitia conciliumque habebit*, *eum sufragium ferre* nei sinito [neiue eum censor . . . in senatu] *relinquito.*“, *Tabula Bantina*, fr. 5³⁶, où on remarque la présence du corrélatif *eum*, corrélatif qui convient, en fait, pour *quis*, ou *qui* (à valeur d'indéfini).

Comparer ce dernier exemple avec:

„[*Qu]ei ex h(ace) l(eg)e non iourauerit, is magistratum imperiumue* nei petito neiue gerito“, *Tabula Bantina*, fr. 20³⁷.

Voir, dans le bas latin, l'inscription suivante:

„*Duodeci(m) deos et Deana(m) et Iouem optumu(m) maximu(m) habeat iratos quisquis hic mixerit aut*“³⁸,

par rapport à:

„*abiat Venere iratam qui hoc laesaerit.*“³⁹.

Voici aussi un exemple de relative adjective introduite par *quicumque*, à la fin de l'époque préclassique:

„. . . . in agri iugra singula L[HS n(ummos)] darje debeto *ei*, *queiquomque id publicum fruendum redemptum conductumue habebit.*“, *Lex agraria*, fr. 25⁴⁰.

³⁵ Pour les „variables concessives“ en français, introduites par „quel que“ et autres sonjonctifs de ce type, voir G. Le Bidois — R. Le Bidois, *Syntaxe du français moderne*, tome I, Paris, 1968, par. 596, p. 334 sqq.

³⁶ Texte cité d'après *C. I. L.*, I-2, *op. cit.*, no. 582, p. 440.

³⁷ Texte cité d'après *C. I. L.*, I-2, *op. cit.*, no. 582, p. 440.

³⁸ Inscription citée d'après *C. I. L.*, VI, 4-fasc. 1, Berlin, 1894, no. 29848, b.

³⁹ cité d'après *C. I. L.*, IV, Berlin, 1871, no. 538, p. 34.

⁴⁰ Texte repris d'après *C.I.L.*, I-2, *op. cit.*, no. 585, p. 459.

Une autre question apparaît: Quelle est la situation de *la relative à sens conditionnel dans les dialectes osco-ombriens*?

La relative substantive à sens conditionnel est fréquente dans les inscriptions osco-ombriens. Pour la relative adjective à sens conditionnel, il n'existe pas d'attestations.

Voici des exemples des *Tabulae Iguinae (dialecte ombrien)*: „Sue muieto fust ete *pisi* arsir *andersesus[t]* disleralinsust.“, *Tab.*, I a, 7.⁴¹

Il nous faut préciser que la I-re Table fait partie du groupe *ancien* de *Tables Iguvines*, remontant, selon G. Devoto, au III-e siècle av. n. e.⁴².

Voici un exemple plus récent tiré des *Tables Iguvines*:

„*Poei* angla aseriatu / *eest* eso tremnu serse arsferture ehueltu“, *Tab.*, VI a, 1—2.

En voici un exemple *en dialecte osque*, tiré du texte appelé *Tabula Bantina* (la version osque de la loi latine, dont nous avons déjà fait mention page 5):

„*Pis* pocapi t post post exac *comono* *hafiest meddis* [...] dat castrid loufir / en eitius factud pous“, lignes 9—10⁴³.

En voici un autre exemple de *Tabula Bantina*, où l'on constate la présence du corrélatif *izic* pour le prénom indéfini au datif:

„*Piei* ex *comono* *pertemest izic* *eizeic* *zicel[ei]* / *comono* ni *hipid*.“, lignes 8—9.

La relative substantive à sens conditionnel demeure pourtant assez rare dans les textes osco-ombriens, par rapport à la conditionnelle proprement dite introduite par *svai* (osque) et *sue* (ombrien)-équivalents du *si* latin — et par rapport à la proposition explicative conditionnelle introduite par *pún* (osque) et *pune* (ombrien) — équivalents de la conjonction latine *cum*⁴⁴.

La relative substantive est introduite également, dans les dialectes osco-ombriens, par le pronom indéfini *svepis* (ombrien) ou *suae-pis* (osque) — équivalents du latin *siquis*. Il nous faut cependant préciser qu'il s'agit de „variables concessives“.

Voici des exemples empruntés aux *Tables Iguvines*:

- „*svepis* *habe* purtatulu pue meſt est“, I b, ligne 18;
- „*inumek svepis heri* / *ezariaf antentu*.“, IV, lignes 26—27.

Voici des exemples *en dialecte osque*:

⁴¹ Tous les exemples tirés des *Tables Iguvines* sont cités d'après l'édition de V. Pisani, *Le lingue dell'Italia antica oltre il latino*, Torino, 1964, 2-e ed.

⁴² G. Devoto, *Tabulae Iguinae*, Rome, 1954, p. 51—52. V. Pisani considère les *Tables Iguvines* bien plus anciennes, s'appuyant sur leur forme linguistique (voir *Le lingue dell'Italia antica oltre il latino*, op. cit., p. 129; voir, toujours en ce sens, V. Pisani, *Testi latini, arcaici e volgari*, op. cit., p. 48, note pour le texte A 42).

⁴³ Les exemples relevant du dialecte osque sont cités d'après V. Pisani, *Le lingue dell'Italia antica oltre il latino*, op. cit.

⁴⁴ Pour la fréquence des propositions explicatives conditionnelles introduites par *pún* et *pune* en osque et en ombrien, voir R. Iordache, „*Cum*“ *temporol o „cum“ explicativo*?, o *Sobre la procedencia y los principales valores de la conjunción „cum“*, dans „*Helmantica*“, no. 92/93, Salamanca, 1979, p. 254—255.

- „*suaepis contrud exe(ic) fefacust auti comono hipust molto etan/to estud.*“, *Tabula Bantina*, lignes 11—12;
- „*suae pis pru meddixud altrei castrous auti eitucas/ zicolum dicust izic comono ni hipid . . .*“, *Tabula Bantina*, lignes 13—14.

On remarque, dans la régissante, la présence du corrélatif *izic*, auquel aurait dû correspondre normalement le pronom *pis*.

La relative substantive est également introduite, en ombrien, par *pisi pumpe* (à rôle d'adjectif dans les textes ombriens), équivalent du latin *quicunque*:

„*ařfertur pisi pumpe / fust eikvasese atiieřier ere riesune / kuraia . . .*“, *Tab.. Iguu.*, V a, lignes 3—5;

Voir aussi *Tabulae Iguinae*, V a, lignes 10—13;

„*ařfertur pisi pumpe / fust erek esunesku vepurus felsva / ařputrati fratrū atiieřiu prehubia /*“.

Dans les deux derniers exemples de *Tabulae Iguinae*, V, on remarque la présence du corrélatif *ere* (pronome démonstratif — correspondant du latin *is*).

Quelle est la situation de la relative à sens conditionnel à l'époque classique?

Cicéron emploie beaucoup la relative à sens conditionnel, notamment la relative substantive. Celle-ci est introduite chez Cicéron par:

— *le pronom interrogatif-indéfini*, par exemple:

a. „*Quid? in motu et in statu corporis nihil inest, quod animaduertendum esse ipsa natura iudicet? quem ad modum quis ambulet, sedeat . . .?*“, *Fin.*, 5, 47;

b. „*filiam quis habet, pecunia est opus; duas, maiore; pluris, maiore etiam.*“, *Parad.*, 44.

— *le relatif qui à valeur d'indéfini* (situation bien fréquente):

1. „*Qui enim teneat causas rerum futurarum, idem necesse est omnia teneat, quae futura sint.*“, *De diu.*, 1, 127;

2. „*Haec . . . qui uideat, nonne cogatur confiteri Deos esse?*“, *Nat. deor.*, 2, 12;

3. „*Qui uideret . . . , urbem captam dicaret.*“, *In Ver.*, 4, 52.

On observe, dans les deux derniers exemples, l'utilisation du même mode et temps dans la relative et sa principale.

Cicéron emploie aussi la relative adjective :

„. . . *Philippus omnia castella expugnari posse dicebat, in quae modo asellus onustus auro posset ascendere.*“, *At.*, 1, 16, 12.

On y remarque la présence de l'adverbe restrictif *modo*.

D'autres grands prosateurs de l'époque classique utilisent fréquemment la relative substantive. En voici un exemple emprunté à Salluste (le fragment reproduit, plus ou moins exactement, un passage d'un discours de César):

„*qui aliter fecerit, senatum existumare eum contra rem publicam et salutem omnium facturum.*“, *Cat.*, 51, 43.

Voici un exemple de César même:

„*Qui horum quid acerbissime crudelissimeque fecerat, is et uir et cuius optimus habebatur.*“, *B. c.*, 3, 32, *a*.

Aux époques suivantes continuent d'être employées autant la relative substantive que la relative adjective à sens conditionnel. La relative substantive est, en réalité, la prérogative des auteurs cultivés. En voici un exemple tiré de Tite-Live :

„*Nec explicare quicquam nec statuere poterant, nec, quod statutum esset, manebat, omnia perscindente uento et rapiente.*“, *V.c.*, 21, 58, 7.

Pour conclure, dans le latin archaïque on rencontre fréquemment la relative substantive à sens conditionnel. Les exemples les plus anciens de relative substantive sont construits avec le présent de l'indicatif, le futur simple et le parfait de l'indicatif, ils sont introduits par le prénom indefini *quis*. Nous pouvons dire que la relative substantive à sens conditionnel avait déjà acquis, dans les textes juridiques, un statut de séquence quasi littéraire.

Pour la relative adjective à sens conditionnel il n'existe pas d'attestations à l'époque archaïque, ce qui n'exclut point son emploi probable en ces temps-là.

A l'époque préclassique les attestations sont nombreuses, autant pour la relative substantive que pour la relative adjective à sens conditionnel. La relative adjective à sens conditionnel est, en réalité, une relative restrictive qualificative. A l'époque préclassique elle est construite aussi bien avec l'indicatif qu'avec le subjonctif (le subjonctif „de caractérisation“ ou „qualificatif“). L'époque classique voit se répandre, dans ce type de relative, l'usage du subjonctif. Les temps employés ordinairement dans la relative adjective à sens conditionnel sont, à l'époque préclassique, le présent et le parfait.

La relative substantive à sens conditionnel, en usage notamment chez les auteurs cultivés, est introduite, à l'époque préclassique, par *qui* et, parfois, par *quis* (ce dernier, dans les textes à expression archaïsante). A l'époque préclassique on voit s'élargir l'emploi des tours élégants, où la relative substantive remplit le rôle de sujet par rapport au verbe régissant et où la relative et sa principale utilisent des verbes au même mode et temps. Nous signalons, par la même occasion, l'extension de l'usage du subjonctif (à valeur d'optatif) dans la relative substantive à sens conditionnel.

La relative adjective à sens conditionnel est en usage aussi bien chez les auteurs cultivés que chez ceux qui sont influencés par le latin populaire. Celle-ci comportait beaucoup de précision sémantique, mais peu de charge émotionnelle et de même une moindre élégance sur le plan de l'expression, par rapport à la relative substantive.

La relative substantive peut être introduite aussi, dans le latin familier et populaire de l'époque préclassique (ainsi qu'aux époques suivantes), par l'indéfini *si quis* (écrit en deux mots ou en un seul mot), par *quisquis*, *quicumque*, *quiuis* et *quiliber*. Précisons, cependant, que

les propositions régies par ces pronoms (et les adjectifs correspondants) sont, au fond, des „variables concessives“, et non pas des „variables conditionnelles“.

Cicéron emploie fréquemment la relative substantive à sens conditionnel (mais la relative adjective ne manque pas pour autant de ses écrits). Il s'agit notamment de tours élégants, où la relative substantive remplit le rôle de sujet pour le verbe régissant et où la relative et sa principale sont construites avec de verbes utilisés au même mode et temps.

Les époques suivantes continuent à faire emploi de la relative substantive, autant que de la relative adjective à sens conditionnel. La relative substantive à sens conditionnel demeure cependant le privilège des écrivains cultivés.

Reçu 17. VII 1988

MEDJUNARODNO DRUŠTVO ZA STUDIJE O PLATONU

Učesnici *Drugog Symposium Platonicuma*, održanog septembra 1989. godine u Perudji (Italija), osnovali su Medjunarodno društvo za studije o Platonu kojem je dato ime *International Plato Society* (*Sociedad Internacional de Platonistas; Associazione internazionale dei Platoniisti; Société platonicienne internationale; Internationale Platon-Gesellschaft*). Ciljevi udruženja su da organizuje *Symposia Platonica* (treći će se držati u Bristolu u Engleskoj, krajem avgusta 1992), da objavljuje akta tih sastanaka i da priprema godišnje bibliografske biltene o naučnoj produkciji članova udruženja posvećenoj Platonu i Platonovom delu.

Članovi Udrženja su dvojaki: redovni (full members) i pridruženi (associate members). U prve se primaju istraživači koji su tokom poslednjih petnaest godina objavili bar jedan značajniji članak o Platonu, ili odbranili doktorsku disertaciju o njemu. U druge se primaju istraživači koji počinju s radom na Platonu (na primer, u toku su pripreme deoktorske disertacije). I jedini i drugi treba da uplate kao članarinu, za period 1990—1992 (do *Trećeg Symposium Platonicuma*), iznos od 30 U.S.A dolara (= 20 GBP); tim iznosom stiču pravo na akta platoničkih simposija i bibliografske biltene o kojim je reč u ovom obaveštenju.

Jugoslovenski naučnici koji su voljni da stupe u Medjunarodno društvo za studije o Platonu treba da se obrate pismom predsedniku izvršnog odbora za organizaciju *Trećeg Symposium Platonicuma*, Profesoru C.J. Rowe (Department of Classics and Archaeology, University of Bristol, 11 Woodland Road, Bristol BS8 1TB, England). U pismu će izneti osnovne podatke o svome radu a Platonu. Odgovor Prof. C.J. Rowea će sadržati sve potrebne pojedinosti o postupku učlanjenja i eventualne prijave za *Symposium*.